Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023
ID : 044-200067635-20231013-10_2023_12-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 9 octobre 2023

10.2023-12	**EQUIPEMENTS AQUATIQUES** **Marché à procédure adaptée « Réparation dechlorominateur sur circuit grand bassin pour le maintien de l'équipement AQUAVAL SEVRE à Clisson »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de réparer le déchlorominateur sur circuit grand bassin, dans le cadre des travaux d'urgence à réaliser pour le maintien de l'équipement Aqua 'Val Sèvre,

Considérant que la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément à BOULOGNE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis des travaux à réaliser pour « la réparation dechlorominateur sur circuit grand bassin pour le maintien de l'équipement AQUAVAL SEVRE à Clisson », avec la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément à BOULOGNE, pour un montant de 5 129.66€ H.T. soit 6 155,59 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 13/10/2023
Jean-Guy CORNU
Président